Celui qu’Allah a préservé du mal de ce qu’il y a entre ses deux mâchoires et du mal de ce qu’il y a entre ses deux jambes, entrera au Paradis.

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qu’Allah a préservé du mal de ce qu’il y a entre ses deux mâchoires et du mal de ce qu’il y a entre ses deux jambes, entrera au Paradis. »
[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî]

Celui qu’Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, a préservé de dire des paroles qui Le mettent en colère et de tomber dans la fornication, sera sauvé et entrera au Paradis.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3477